



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DDT 24 / SADD

Pôle ADS
Arrivé le :

16 DEC. 2022

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :
Hervé GAILLARD
05 57 95 02 66

herve.gaillard@culture.gouv.fr

Références : PC02413822D0046-1

La Préfète de région

à

Direction départementale des Territoires de la
Dordogne
Service Aménagement et Développement Durables
/Pôle Urbanisme
18 Rue du 26e RI
CS 74000

~~24024 PERIGUEUX CEDEX~~

Bordeaux, le 12/12/2022

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : COULOUNIEUX-CHAMIERES (DORDOGNE), 2022 - Parc photovoltaïque de Plancheix
PC02413822D0046
Votre courrier du 12 décembre 2022
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 12 décembre 2022.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique.
Le site est implanté sur une ancienne décharge. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour la Préfète de Région, et par délégation,
pour la Directrice régionale des affaires culturelles
et par subdélégation,
La Conservatrice régionale de l'Archéologie adjointe
par intérim

Émeline DENEUVE